

SOUS LA DIRECTION DE

Gilles J. Guglielmi
Julien Martin

LE DROIT CONSTITUTIONNEL

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Aspects de droit public comparé

AVEC LES CONTRIBUTIONS DE

Hubert Alcaraz

Chabane Benakezouh

Carolina Cerda-Guzman

Victoria Chiu

Franck Durand

Michel Fromont

Sandra Gajić

Anne Gazier

Alexandre Guigue

Vassiliki Kapsali

Franck Laffaille

Alexis Le Quinio

Amal Mecherfi

José Manuel Sérvulo Correia

Au fil du débat

Berger
Levrault **BL**

Sous la direction de **Gilles J. Guglielmi**
et de **Julien Martin**

Ouvrage issu des travaux d'un colloque organisé le 16 mai 2014
par le Master 2 Juriste Conseil des collectivités territoriales
de l'université Paris 2 Panthéon-Assas

Le droit constitutionnel des collectivités territoriales

Aspects de droit public comparé

Berger-Levrault

100 rue de Valenciennes
92015 Nanterre Cedex
Tél. 01 47 37 70 00

Sommaire

Avant-propos <i>Gilles J. Guglielmi</i>	9
--	---

PARTIE 1

La remise en cause des États unitaires centralisés

Chapitre 1 Les États d'Europe centrale et orientale	15
Introduction	
<i>Anne Gazier</i>	15
La décentralisation en République de Serbie : entre appréhension et résignation	
<i>Sandra Gajić</i>	19
La constitutionnalisation de la décentralisation en Bulgarie et en Roumanie	
<i>Victoria Chiu</i>	31
Chapitre 2 Les États unitaires d'Amérique latine	43
Le droit constitutionnel des collectivités territoriales dans les États unitaires d'Amérique latine	
<i>Alexis Le Quinio</i>	43

PARTIE 2

L'émergence du droit constitutionnel local

Chapitre 1 Un droit constitutionnel local émergent	59
Les collectivités territoriales dans la Constitution marocaine : naissance du droit constitutionnel local	
<i>Amal Mecherfi</i>	59
Constitution et <i>local government</i> en Irlande : histoire d'une difficile rencontre	
<i>Franck Durand</i>	81

Chapitre 2	Un droit constitutionnel local absent ?	97
	Le droit constitutionnel des collectivités territoriales au Royaume-Uni : <i>devolution</i> et <i>local government</i> <i>Alexandre Guigue</i>	97

PARTIE 3

L'approfondissement de la décentralisation

Chapitre 1	Des réticences à décentraliser	117
	La dimension constitutionnelle des collectivités territoriales en Algérie <i>Chabane Benakezouh</i>	117
Chapitre 2	Des États unitaires décentralisés	155
	Droit constitutionnel des collectivités territoriales au Portugal <i>José Manuel Sérvulo Correia</i>	155
	Le droit constitutionnel de l'administration locale en Grèce <i>Vassiliki Kapsali</i>	175

PARTIE 4

L'accompagnement de la fédéralisation
et de la régionalisation

Chapitre 1	Les États fédéraux	191
	Le droit constitutionnel allemand des collectivités territoriales <i>Michel Fromont</i>	191
	Le droit constitutionnel des collectivités territoriales dans les États fédéraux latino-américains <i>Carolina Cerda-Guzman</i>	207

Chapitre 2 Les États régionaux et d'autonomie	221
L'Italie, un État régional sous tutelle juridictionnelle <i>Franck Laffaille</i>	221
De l'indétermination des fondements de l'État des autonomies au droit constitutionnel de l'État des autonomies <i>Hubert Alcaraz</i>	239
Conclusion <i>Julien Martin</i>	257
Index	261

CHAPITRE 2

Des États unitaires décentralisés

Droit constitutionnel des collectivités territoriales au Portugal

José Manuel Sérvulo Correia

Professeur émérite de la faculté de droit de l'université de Lisbonne
Membre de la société d'avocats Sérvulo & Associados

SECTION 1

La place du pouvoir local dans la structure systématique de la Constitution de la République portugaise

La partie III de la Constitution de la République portugaise (CRP) est consacrée à l'« organisation du pouvoir politique ». Cette partie III est divisée en titres, parmi lesquels le titre VIII concernant le « pouvoir local¹ ». En choisissant cet intitulé pour le titre concernant les collectivités territoriales (*autarquias locais*), le constituant a affirmé clairement qu'elles font partie du pouvoir politique. Cela signifie qu'elles s'articulent selon un schéma de séparation verticale des pouvoirs avec les organes de l'État et des régions autonomes détenteurs du pouvoir législatif, et avec le Gouvernement en tant qu'organe supérieur de l'administration publique (CRP, art. 182). Le concept constitutionnel de

1. Les autres titres de la partie III sont les suivants : Principes généraux (I) ; Président de la République (II) ; Gouvernement (IV) ; Tribunaux (V) ; Cour constitutionnelle (VI) ; Régions autonomes (VII) ; Administration publique (IX) ; Défense nationale (X).